Cette communication publicitaire est exclusivement destinée aux clients professionnels en France et en Suisse, merci de ne pas redistribuer. Les investisseurs devraient lire les documents légaux avant d'investir.

A partir de 30 septembre 2026

Invesco JPX-Nikkei 400 UCITS ETF Acc

N400

Objectif du fonds

Invesco JPX-Nikkei 400 UCITS ETF Acc a pour objectif de fournir, à la hausse comme à la baisse, la performance de Rendement net total de JPX-Nikkei 400 Index, moins les frais.

Un investissement dans ce fonds est une acquisition de parts dans un fonds indiciel géré passivement, plutôt que dans les actifs sous-jacents détenus par le fonds.

Informations sur les ETF

Date de lancement du fonds	10 septembre 2014
Date de lancement de la classe d'actions	10 septembre 2014
Frais courants [1]	0,19% p.a.
Frais de swap [1]	0,05% p.a.
Devise de base du fonds	JPY
Devise de la classe d'actions	JPY
Devise couverte	Non
Indice	JPX-Nikkei 400 Index (JPY)
Devise de l'Indice	JPY
Ticker Bloomberg de l'indice	JPNKNTR
Méthode de réplication	Synthétique
Conformité avec les OPCVM	Oui
Umbrella fonds	Invesco Markets plc
Gestionnaire d'investissements	Assenagon Asset Management S.A.
Dépositaire	Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited
Domicile	Irlande
Traitement des dividende	Accumulation
Code ISIN	IE00BPRCH686
WKN	A119GW
VALOR	25073607
SEDOL	BWFGF89
Ticker Bloomberg	SMLN GY
Actif sous gestion	JPY 34.293,20m
NAV par action	JPY 46.454,43
Actions en circulation	631.695
Classification SFDR	Article 6

Indicateur de risque

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque est susceptible de changer, il est basé à partir des données disponibles au moment de la publication.

[1] Les frais courants comprennent les frais de gestion, de garde et d'administration mais excluent les frais de transaction. Les frais de swap reflètent le coût de fourniture de l'exposition à l'indice du Fonds. Ce coût est directement facturé au Fonds. Les coûts peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des devises et des taux de change. Consultez les documents juridiques pour plus d'informations sur les coûts.

Risques d'investissement

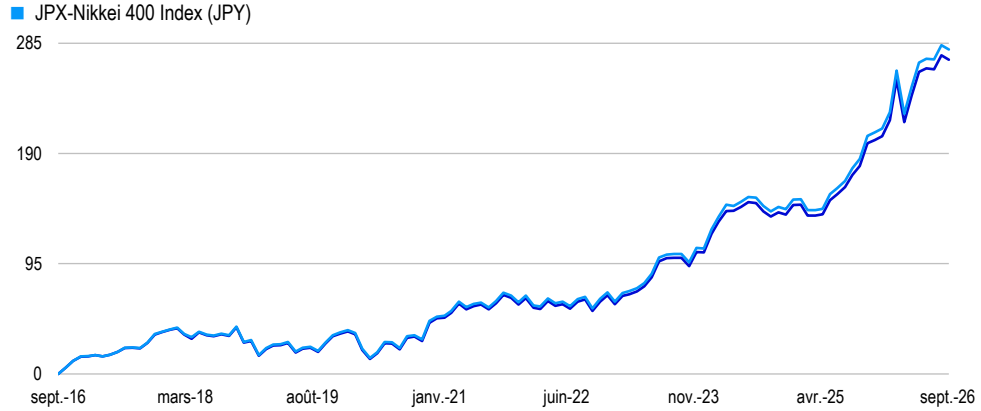
Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer aux documents légaux. La valeur des investissements, ainsi que les revenus en découlant, vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations des taux de change. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité de leur apport. La capacité du Fonds à suivre la performance de l'indice de référence dépend de la capacité des contreparties à assurer la performance continue de l'indice de référence conformément aux contrats de swap, et serait également affectée par tout écart entre le prix des swaps et le prix de l'indice de référence. L'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde des actifs ou agissant en tant que contrepartie de produits dérivés ou d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières. La valeur des actions et des titres liés à des actions peut être sensible à un certain nombre de facteurs, notamment les activités et les résultats de l'émetteur, ainsi que la conjoncture économique et les conditions du marché générales et régionales. Ce qui peut se traduire par des fluctuations de la valeur du Fonds. Le fonds peut acheter des titres qui ne font pas partie de l'indice de référence et conclura des contrats de swap pour échanger la performance de ces titres contre la performance de l'indice de référence. Le Fonds est investi dans une région géographique particulière, ce qui peut entraîner des fluctuations plus importantes de la valeur du Fonds que pour un fonds ayant un mandat d'investissement géographique plus large.

A propos de l'indice

Le JPX-Nikkei 400 Index est un indice financier offrant une exposition aux actions japonaises. Il est constitué de 400 sociétés cotées à la Bourse de Tokyo. La sélection s'appuie sur la capitalisation boursière, le volume des transactions, la rentabilité des capitaux propres, le résultat opérationnel ainsi que des facteurs qualitatifs liés à la gouvernance d'entreprise.

Les performances passées ne sauraient présager des performances futures.

Performance de l'indice, % de croissance sur les 10 dernières années



Performance cumulée au 30 septembre 2026 (%)

	1Y	3Y	5Y	10Y	Date de création
ETF	32,75	85,37	120,75	270,83	284,19
Indice	33,05	86,62	123,21	279,52	295,10

Performance calendaire (%)

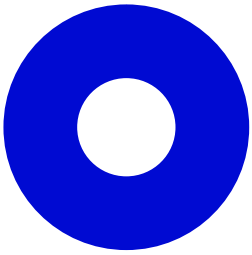
	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
ETF	24,19	19,93	27,94	-3,24	11,81	8,20	18,22	-16,17	19,93	-0,83
Indice	24,48	20,20	28,22	-3,03	12,08	8,46	18,51	-15,96	20,22	-0,58

Performance sur 12 mois glissants (%)

	09.25 09.26	09.24 09.25	09.23 09.24	09.22 09.23	09.21 09.22	09.20 09.21	09.19 09.20	09.18 09.19	09.17 09.18	09.16 09.17
ETF	32,75	18,58	17,76	29,54	-8,07	27,10	4,81	-10,06	10,61	26,76
Indice	33,05	18,85	18,02	29,82	-7,87	27,40	5,06	-9,84	10,88	27,07

Source : Invesco, Bloomberg L.P., FactSet. La performance de l'indice/indice de référence est indiquée dans la devise de l'indice/indice. La performance des ETF indiquée est calculée par rapport à la valeur liquidative, y compris les revenus nets réinvestis et déduction faite des charges courantes et des coûts de transaction du portefeuille, en JPY. Les chiffres ne reflètent pas le cours réel des actions, l'impact de l'écart entre l'offre et la demande ou les commissions des courtiers. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. La performance de la la valeur liquidative de l'ETF diffère de celle de l'indice en raison des frais courants et des coûts de transaction du portefeuille et du fait que l'ETF ne détient pas nécessairement toujours tous les titres de l'indice dans leur pondération respective. Cet ETF ne facture pas de frais d'entrée.

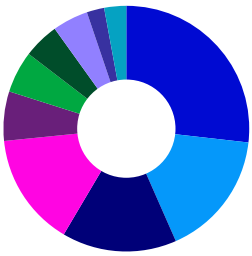
Allocation géographique (%)



Japon	100,0

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Allocation sectorielle (%)



Industrie	26,8
Technologie	16,6
Services financiers	15,1
Produits de consommation non courante	14,9
Services de communication	6,5
Santé	5,5
Matériaux	4,7
Produits de consommation courante	4,7
Immobilier	2,3
Autres	2,9

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Top expositions (%)

Nom	Poids
RECRUIT HOLDINGS ORD	2,17
HITACHI ORD	1,80
ITOCHU ORD	1,75
MITSUB UFJ FG ORD	1,69
SONY GROUP CORP ORD	1,68
MIZUHO FINANCIAL ORD	1,68
TOKIO MARINE HLD ORD	1,64
MITSUBISHI ORD	1,61
MITSUI ORD	1,61
SMFG ORD	1,59

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

Veuillez consulter le site etf.invesco.com pour obtenir des renseignements sur les positions des ETP. Les positions sont susceptibles d'être modifiées.

Informations importantes

Cette communication publicitaire est réservée exclusivement aux investisseurs professionnels en France et en Suisse. Elle n'est pas destinée et ne doit pas être distribuée au public.

Pour plus d'informations sur nos fonds et les risques qui y sont associés, consultez les documents d'informations clés (langues locales) et le prospectus (anglais), ainsi que les rapports financiers, disponibles à l'adresse suivante: www.invesco.eu. Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur www.invesco.com/ie-manco/en/home.html. La société de gestion peut résilier les accords de commercialisation.

Cette communication publicitaire ne constitue pas du conseil d'investissement. Elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'acheter ou vendre une quelconque classe d'actif, valeur ou stratégie. Les dispositions réglementaires portant sur l'impartialité des recommandations d'investissement et des recommandations de stratégies d'investissement ne sont donc pas applicables et il en va de même des interdictions de négocier l'instrument avant publication.

Les parts ou actions de l'ETF UCITS acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'ETF UCITS. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi être amenés à supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative applicable lorsqu'ils achètent des parts ou actions et reçoivent moins que la valeur liquidative applicable à la revente.

Le "JPX-Nikkei Index 400" et son indice de rendement total net (ci-après dénommés collectivement "l'indice") sont des documents protégés par le droit d'auteur et calculés à l'aide d'une méthodologie élaborée et créée indépendamment par Japan Exchange Group, Inc. et Tokyo Stock Exchange, Inc. (ci-après dénommés collectivement le "groupe JPX") et Nikkei Inc. (ci-après dénommé "Nikkei"), et le groupe JPX et Nikkei sont conjointement propriétaires des droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle subsistant dans l'indice lui-même et la méthodologie utilisée pour calculer l'indice. Le groupe JPX et Nikkei sont propriétaires des marques et autres droits de propriété intellectuelle relatifs aux marques utilisées pour désigner l'indice. Le fonds est arrangé, géré et vendu exclusivement au risque du gestionnaire, et le Groupe JPX et Nikkei ne garantissent pas le fonds et n'assument aucune obligation ou responsabilité à l'égard du fonds. Le Groupe JPX et Nikkei ne sont pas tenus de publier l'indice de manière continue et ne sont pas responsables des erreurs, retards ou suspensions de la publication de l'indice. Le Groupe JPX et Nikkei ont le droit de modifier la composition des actions incluses dans l'indice, la méthodologie de calcul de l'indice ou tout autre détail de l'indice et ont le droit d'interrompre la publication de l'indice. Les administrateurs de la société, le gestionnaire et le gestionnaire d'investissement, ensemble les "parties responsables", ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute description relative à l'indice ou de toute donnée incluse dans celui-ci et les parties responsables n'ont aucune responsabilité pour toute erreur, omission ou interruption de celle-ci. Les parties responsables ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant au fonds, à tout actionnaire du fonds, ou à toute autre personne ou entité en ce qui concerne l'indice décrit dans le présent document. Le Groupe JPX et Nikkei ne donnent aucune garantie expresse ou implicite, et rejettent expressément toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage ou à une fin particulière en ce qui concerne l'indice ou toute donnée incluse dans celui-ci. Sans limiter ce qui précède, le Groupe JPX et Nikkei ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tout dommage spécial, punitif, indirect ou consécutif ou de tout manque à gagner, même s'ils ont été informés de la possibilité de tels dommages.

Toutes les catégories d'actions de ce fonds peuvent ne pas être disponibles à la vente au public dans toutes les juridictions et toutes les catégories d'actions ne sont pas identiques et ne conviennent pas nécessairement à tous les investisseurs.

Pour plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement, veuillez consultez le prospectus à jour.

L'offre du Fonds en Suisse s'adresse à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 CISA. Le représentant et le banquier domiciliataire en Suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16 8002 Zürich. Le prospectus, le Document d'informations clés, les rapports financiers et les statuts de la société peuvent être obtenus gratuitement du représentant. Les ETF sont domiciliés en Irlande.

Ce matériel a été communiqué par Invesco Investment Management Limited, 4th Floor, The Observatory, 7-11 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 VC42, Irelande et en Suisse par Invesco Asset Management (Schweiz) AG, Talacker 34, 8001 Zurich, Suisse.

Glossaire

Indice de référence: Un indice par rapport auquel l'ETF est mesuré, en termes de performance relative, de risque et d'autres comparaisons utiles.

Produits dérivés: Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les cours sont conditionnés par les variations ou les prévisions de cours d'un autre instrument financier qui est baptisé le «sous-jacent». Ces produits peuvent être utilisés à des fins de couverture ou de spéculation. Les produits dérivés les plus courants sont les certificats, les options, les contrats à terme et les swaps.

Rendement de la distribution: Le rendement des distributions est une mesure des flux de trésorerie versés. Il s'agit de la somme des distributions sur 12 mois divisée par la Net Asset Value (NAV) du fonds.

ETF: Fonds indiciel coté en bourse (« Exchange Traded Fund »). Catégorie de fonds négociés sur une bourse de valeurs à l'image des actions ordinaires. Les ETF peuvent être achetés et vendus durant les horaires de négociation, à l'image des actions ordinaires, alors que d'autres catégories de fonds sont valorisées une seule fois par jour.

Facteurs: Une approche d'investissement qui cherche à identifier et à investir dans des titres qui présentent certaines caractéristiques quantifiables. Les exemples courants de facteurs comprennent la valeur, la qualité et le momentum. Une stratégie factorielle peut viser un seul facteur ou combiner plusieurs facteurs.

Avec couverture: Le résultat escompté est de réduire l'exposition du portefeuille à un risque spécifique, tel que le risque de fluctuation entre les taux de change des devises ("couverture de change").

Méthode de réplication: Stratégie employée par le fonds pour atteindre son objectif.

Swap: Un swap est un contrat dérivé dans lequel deux parties conviennent d'échanger des flux distincts de flux de trésorerie ou de rendement.

Réplication synthétique: Les fonds synthétiques possèdent un portefeuille diversifié d'actions qui peut différer de l'indice de référence. L'ETF passe un contrat avec une ou plusieurs banques (chacune étant une contrepartie), qui acceptent de payer toute différence entre la performance du portefeuille et celle de l'indice, moins les frais applicables. Ces contrats sont connus sous le nom de swaps. L'utilisation de swaps assure un suivi précis de l'indice mais introduit un risque de contrepartie : si une contrepartie ne paie pas la performance de l'indice due en vertu du contrat de swap, le ETF se fiera plutôt à la performance de son portefeuille d'actions, qui pourrait être inférieure à celle de l'indice. L'exposition d'un ETF à une contrepartie de swap est limitée par la réglementation sur les OPCVM, et limitée davantage par les mesures que nous imposons.

OPCVM: Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Cadre réglementaire européen pour un véhicule d'investissement qui peut être commercialisé dans l'Union européenne.